

Fiche de prévention — Voirie

Juin 2007

RÈGLES DE BONNE CONDUITE (1)



Les collectivités utilisent plusieurs catégories de véhicules. Ces équipements peuvent être dangereux pour son conducteur et le public si son utilisation est mal maîtrisée, s'il n'est pas conduit en sécurité, s'il est employé dans un environnement à risque.

Risques professionnels

- Accidents liés à la circulation routière.
- Chutes de hauteur.
- Risques d'entraînement par des pièces en mouvement (ex : prise de force).
- Risques liés aux outils ou machines (coupure, brûlure, écrasement...).
- Risques de renversement.
- Risque électrique.
- Risques liés aux vibrations.
- Risques liés aux conditions climatiques : les agents travaillent en extérieur, ils subissent donc les changements de température et de climat.



Mesures de prévention

- Les véhicules doivent être conformes à la réglementation en vigueur.
- Les véhicules doivent être maintenus en état de conformité et vérifiés périodiquement.
- Les agents doivent être sensibilisés à la conduite de véhicule.
- Les agents doivent être équipés en équipements de protection individuelle adaptés à l'activité (chaussures de sécurité, protecteurs auditifs, vêtement de signalisation à haute visibilité, gants de travail, casque).

Règles générales de conduite

Les règles générales de bonne conduite sont les suivantes :

- Respectez le Code de la Route et les règles de sécurité associées.
- Restez vigilant en toutes circonstances.
- Ne buvez pas de boissons alcoolisées avant ou pendant le travail.
- Certains médicaments peuvent vous rendre somnolents et diminuer votre attention. Votre médecin peut vous conseiller utilement à ce sujet.
- Ne faites pas de farces aux autres conducteurs, ne faites pas la course avec les autres.

Règles de sécurité avant le démarrage

Contrôles

- Faites le tour de l'engin et signalez les fuites, les pièces en mauvais état à votre supérieur.
- Vérifiez les systèmes d'éclairage, l'état des pneumatiques, la présence des dispositifs de sécurité, les niveaux d'huile, d'eau, de fluide hydraulique, de carburant, les freins, la direction.
- Vérifiez sur les équipements (bras de tonte, godet, fourche...), les fixations des flexibles, le système d'attelage ou d'accrochage, la bonne répartition des charges et leur rééquilibrage si nécessaire.
- Ne mettez pas en marche un engin défectueux.

Visibilité

- Vérifiez ce qui peut gêner votre visibilité, la propreté des vitres de la cabine.

Ordre et propreté

- Le poste de conduite doit être propre et rangé.
- Ne transportez pas de produits inflammables dans la cabine ou sur l'engin.

Règles de sécurité lors de la mise en route

Avant de monter

- Vérifiez que personne, ni aucun véhicule ne se trouvent à proximité immédiate de l'engin, ni en-dessous.
- Enlevez la boue de vos chaussures, afin d'éviter de glisser.
- Utiliser les poignées et les marche-pieds pour accéder au poste de conduite.

Règle des 3 appuis :

- Pour monter et descendre de la cabine, vous devez avoir alternativement les deux pieds en appui et une main en prise, puis les deux mains en prise et un pied en appui.

Démarrage du moteur

Suivez les instructions de la notice de conduite et les points suivants :

- Ne démarrez pas dans un local fermé et non ventilé.
- Installez vous sur le siège avant de mettre le moteur en marche.
- Ajustez les réglages de votre siège et des rétroviseurs.
- Attachez votre ceinture de sécurité.
- Vérifiez que la commande d'accélérateur se déplace librement.
- Vérifiez le couplage des freins pour un freinage uniforme.
- Assurez-vous que les commandes sont au point mort pour éviter les mouvements intempestifs.
- Mettez le moteur en marche.
- Vérifiez les indications données par les appareils de contrôle.

• Vérification du fonctionnement de l'engin

- Quand le moteur tourne, contrôlez le bon fonctionnement de toutes les commandes en manœuvrant lentement dans un endroit dégagé.
- Si votre engin présente la moindre défectuosité, prévenez votre supérieur hiérarchique.

